



Séance du 14 mars 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Marie-Jean DOUYERE, Maire,
M. Yann LOLLIER, Mme Claudine NOUVELLE, M. Gilles GREAUME, M. Régis DELAMARE,
M. Frédéric BARON, M. Christian BRISSEZ, Mme Corinne DUMONT-OUINE, Mme Isabelle BREHIER, M. Marc DALIGAUX, M. Patrick BOURGEOIS et M. Éric DEZELLUS.

Étaient absent(e)s excusé(e)s : Mme Florence DE MENECH, Mme Catherine AUZERAIS-MUTA, M. Christophe MENAGER, Mme Betty SOMON et Mme Blandine BINET.

Étaient absents : Mme Cassandra MENGUY-BAUER, Mme Caroline PERREU

Pouvoirs : Mme Florence DE MENECH donne pouvoir à M. Marie-Jean DOUYERE.
Mme Catherine AUZERAIS-MUTA donne pouvoir à M. Marie-Jean DOUYERE.

Quorum : 10

Présentation d'une offre solidaire et participative d'habitat social par l'association Néologis.
Présentation d'un projet de crèche par l'association Jean du Plessis.

L'ordre du jour est le suivant :

- ❖ Annulation délibération n°2023-10
- ❖ Avis mise à disposition voirie non utilisée entre les parcelles AB 320 et AB 355
- ❖ Avis demande de subvention exceptionnelle pour séjour neige

- ❖ Informations
 - Economie d'énergie par Voltalis
 - Présentation Conférence des Maires : PCAET, énergies renouvelables et programme d'actions 2023-2029
 - Parking poids lourds
 - ORT
 - Compte-rendu commission vie locale
 - Compte-rendu commission ressources humaines
 - Compte-rendu commission tourisme et commerces
 - Compte-rendu commission urbanisme

❖ Questions diverses

Mme Isabelle BREHIER a été désignée secrétaire de séance.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

ANNULATION DELIBERATION N°2023-10

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la délibération n°2023-10 en date du 07 février 2023 instaurait le remplacement de la régie d'avance Foires et Marchés en régie mixte.

Toutefois, après nouvel avis de l'inspecteur des finances publiques, il est nécessaire de maintenir cette régie en régie d'avance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte d'annuler la délibération n°2023-10 en date du 07 février 2023 et de conserver la régie d'avance Foires et Marchés.

AVIS MISE A DISPOSITION VOIRIE NON UTILISEE ENTRE LES PARCELLES AB 320 ET AB 355

M. le Maire expose au conseil municipal la demande reçue en mairie concernant la voirie non utilisée entre les parcelles AB 320 et AB 355, rue du Docteur Collignon.

Les administrés ayant acquis le bien situé sur la parcelle AB 320 souhaiterait pouvoir bénéficier de l'usage de cette voirie, non utilisée par la commune.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émettent un avis favorable à la vente de la parcelle avec tous les frais à la charge de l'acquéreur et autorisent M. le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier.

AVIS DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR SEJOUR NEIGE

M. le Maire informe le conseil municipal du courrier du groupement scolaire de Routot en date du 5 janvier 2023.

Une classe de neige pour les CM1 et CM2 est programmée en janvier 2024. L'augmentation des coûts obligent le groupement scolaire à réduire son séjour. Toutefois, il conviendrait d'ajouter une participation communale de 30 € par enfant (en plus des 140€/enfant déjà versés).

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émettent un avis favorable à la demande de subvention exceptionnelle et acceptent de verser 7 500 € au lieu de 6 400 €. M. le Maire informera la CCPAVR pour qu'ils exécutent le versement dans le cadre de la CLECT.

INFORMATIONS

M. le Maire informe que l'entreprise Voltalis va démarcher les habitants pour étudier et réguler les systèmes de chauffage dans le cadre de l'objectif territoire 100% énergies renouvelables en 2040.

M. le Maire indique qu'une lettre a été faite au Département avec une pétition pour le stationnement des poids-lourds suite à un problème de stationnement sur Bourneville-Saint-Croix.

M. le Maire informe que l'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) prend la suite des Petites Villes de Demain. Une convention a été signée par la CCPAVR en partenariat avec les 3 bourgs secondaires : Montfort-sur-Risle, Quillebeuf-sur-Seine et Routot.

M. Yann LOLLIER présente le compte-rendu de la commission Vie Locale. Suite à la commission Tourisme, l'aménagement devant l'église et face à la pizzeria est repensé. Il est proposé de retirer l'arbre et d'en planter un autre arbre à la place. Un devis s'élevant à 1 841, 80 € a été émis pour restaurer les espaces verts et enlever l'arbre.

Il est prévu de planter des vivaces dans les jardinières en bois situées avenue du Général de Gaulle. Le devis s'élève à 3 229, 83 €.

M. le Maire présente le compte-rendu de la commission Ressources Humaines. Trois sujets ont été abordés :

- l'ajustement de la rémunération des agents : augmentation de l'indice de 3.5%, augmentation du RIFSEEP ;
- prévoyance : à partir de 2025, la participation de la collectivité passe à 7€ minimum ;
- mutuelle : la commune ne propose aucune prestation. En 2026, cette participation sera de 15 € minimum ;
- CNAS : la commune paye une cotisation annuelle inférieure aux prestations consommées.

M. le Maire présente le compte-rendu de la commission Tourisme et Commerces. Il convient d'être vigilant à l'équité entre les commerçants concernant toutes les demandes d'autorisations. Une réflexion est engagée sur la création de places de stationnement en dépôt minute pour les commerces. Le sapin qui sera retiré devant la pizzeria sera remplacé par un autre arbre.

Une réflexion est également engagée concernant la destination du local commercial au rez-de-chaussée du 5 rue du Docteur Collignon. Il pourrait y avoir un positionnement de la Maison du Lin. L'équipe de Terres Vivantes va présenter une synthèse de ces activités.

Mme Claudine NOUVELLE présente le compte-rendu de la commission Urbanisme. Elle fait le bilan des dossiers déposés en 2022 : 43 PC, 1 PC modificatif (soit 31 habitations), 35 DP, 3 PA, 79 CU dont 68 CU d'information.

Elle a annoncé au CM que le permis d'aménager rue de l'Abbé Clément a été déposé. Les bâtiments qui avaient été répertoriés comme remarquables pourront passer en habitations en Avril.

M. le Maire indique qu'il a reçu une simulation d'emprunt pour les 600 000 € du projet cantine : l'un à un taux de 4.46 % sur 20 ans et l'autre à un taux de 4.61% sur 25 ans.

M. le Maire précise également que la période de test visant à fluidifier la circulation au carrefour de l'église le matin, est une réussite.

Les différentes propositions de locaux pour un déménagement des Resto du Cœur sur Routot sont infructueuses. Les Resto du Cœur sont toujours à la recherche d'un local.

Des subventions ont été allouées pour l'organisation du Marché Fleuri :

- Département de l'Eure : 1 000 €
- CCPAVR : 500 €
- Groupama : 1 000 €

Les permanences du jeudi soir sont terminées. Les horaires normaux vont reprendre jusqu'à 17h30 le soir.

Les résultats du recensement de la population sont très positifs, seulement 2 logements non recensés : 808 logements, 1618 bulletins individuels, 705 résidences principales, 5 résidences secondaires et 91 logements vacants.

La taxe d'habitation sera appliquée seulement sur les logements vacants et résidences secondaires.

Mme Cassandra MENGUY-BAUER va démissionner du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Isabelle BREHIER présente le bilan de la commission Ecole. Une demande de travaux a été faite. Le problème de l'état du sol du périscolaire est persistant, l'information sera remontée à la CCPAVR. La cantine de la salle des fêtes rencontre des problèmes (quantité, encadrement, etc.). Un composant dans les menus a été supprimé. Les menus seront étudiés régulièrement afin de correspondre davantage aux goûts des enfants. Une nouvelle organisation est pensée pour emmener les enfants de maternelles jusqu'à la MFR. Mme Thomas, directrice du groupement scolaire de Routot, quitte son poste.

Mme Claudine NOUVELLE informe que la prochaine commission Finances se déroulera le jeudi 23 mars 2023 à 20h30 pour les questions relatives à l'investissement.

M. Eric DEZELLUS précise que la structure de jeux de l'école doit être contrôlée par la commission sécurité le 17 mars.

M. Frédéric BARON informe que le chantier des cuves enterrées pour la lutte incendie a commencé. La terre végétale est à donner.

Il indique également que le coffret électrique à la caserne des pompiers a des dysfonctionnements. Il demande à qui il doit s'adresser.

M. Gilles GREAUME informe que le programme du Marché Fleuri sera envoyé aux élus. Il indique que l'APD de la cantine a été envoyé à la commission Travaux. Il informe le CM que l'architecte, pour la cantine, sera présent à 14h jeudi 16/03/2023.

Il rappelle que le complexe sportif se délabre et que plusieurs problèmes de sécurité en découlant restent sans réponse de la part de la Communauté de Communes Roumois Seine.

M. le Maire informe le CM qu'un courrier sera fait aux présidents de chaque communauté de communes.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h00.

Les signatures

Marie-Jean DOUYERE

Yann LOLLIER

Claudine NOUVELLE

Gilles GREAUME

Régis DELAMARE

Frédéric BARON

Christian BRISSEZ

Corinne DUMONT-
OUINE

Isabelle BREHIER

Marc DALIGAUX

Patrick BOURGEOIS

Eric DEZELLUS